



PREAVIS MUNICIPAL – N° 01 / 2024

Conseil communal du 25 mars 2024

Rapport de gestion 2023

Monsieur le Président du Conseil communal,

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes (art 93b), du Règlement sur la comptabilité des communes (art. 34) et du Règlement du Conseil communal (art. 91 et suivants), la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport à votre approbation.

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

Adresse

Administration communale
Route d'Echallens 1
1417 Essertines-sur-Yverdon

Contact

024 435 13 88
greffe@essertines-sur-yverdon.ch
essertines-sur-yverdon.ch

Horaires

Lun : 17:00 - 18:15
mar - mer - jeu : 8:30 - 11:00

Table des matières

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3
a) Municipalité	3
b) Conseil communal	5
c) Greffe municipal	9
d) Sociétés locales et associations villageoises	10
2. FINANCES	11
3. DOMAINES ET BÂTIMENTS	15
a) Bâtiments communaux	15
b) Forêts	18
c) Domaines	18
4. TRAVAUX	19
a) Police des constructions	19
b) SGZA (stratégie régionale de gestion des zones d'activités)	19
c) Routes communales et chemins	20
d) Déchets	22
e) Eaux	23
f) Epuration	24
5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	26
a) Cultes et cimetières	26
b) ASIRE	26
6. POLICE	27
a) Contrôle des habitants	27
b) Cimetières	27
c) Police	28
d) SDIS	28
7. SÉCURITÉ SOCIALE	29
a) AGENDA 21	29
b) EFAJE	29
c) Affaires sociales	30
8. SERVICES INDUSTRIELS	31
a) Voirie	31
b) Energie	33
c) Environnement	35
9. CONCLUSIONS	36

1. Administration générale

a) Municipalité

Dicastères	Titulaire
Administration générale – Finances – ASIRE – Informatique – ARGdV – Agenda 21	Alexandre Gygax
Forêts – Bâtiments communaux – Routes communales et chemins – Domaines – Place des sports et buvette – Manifestations – Sociétés locales	Christian Gonin
Police – Employés communaux – Energie – Eclairage public – Cimetières – Cultes – Agenda 21	Michel Collet
Police des constructions – EFAJE – PGA	Lauriane Chuard
Déchets – Eau – Epuration – SDIS – PCI – Affaires sociales	Sylvain Jacot

Vice-Syndic en 2023 : Christian Gonin

Séances de la Municipalité en 2023 : 43 séances ordinaires ainsi que de nombreuses autres séances durant lesquelles la Municipalité a reçu diverses délégations ou d'autres Autorités.

Nombre de décisions prises par la Municipalité en 2023 : 255, soit une moyenne de 5,9 par séance.

Visite préfectorale – exercice 2023

L'inspection préfectorale annuelle de l'administration s'est tenue mardi 7 novembre 2023.

A cette occasion, M. Pascal Dessauges, Préfet, a pu constater la bonne gestion des affaires communales et la bonne tenue des divers registres.

Délégations de M. Alexandre Gygax, Syndic

- Association scolaire intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE) – Comité
 - Association Région Gros-de-Vaud – Comité
-

Délégation de M. Christian Gonin

- Triage forestier Le Cerisier – Comité
-

Délégation de Mme Lauriane Chuard

- Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour (EFAJE) – Comité
-

Délégation de M. Sylvain Jacot

- SDIS Gros-de-Vaud – Comité

b) Conseil communal

Composition du bureau du Conseil

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023

Président

M. Christophe Delay

Vice-présidente

Mme Marylin Brand

Secrétaire

Mme Tamara Auberson

Secrétaire-suppléant

M. Denis Gaimard

Scrutateurs

M. Sébastien Almy

M. Renaud Piccard

Premiers suppléants

Mme Laurence Najem

Mme Nadine Ragusin

Seconds suppléants

M. Romain Moccand

M. Manuel Ducret

Président

M. Christophe Delay

Vice-présidente

Mme Nadine Ragusin

Secrétaire

Poste vacant

Secrétaire-suppléant

M. Denis Gaimard

Scrutateurs

M. Renaud Piccard

M. Manuel Ducret

Premiers suppléants

Mme Malyka Gonin

Mme Annie Challandes

Seconds suppléants

M. Jérôme Monnin

M. Thierry Jaquier

Séances du Conseil communal

Le Conseil communal a siégé 4 fois, soit les :

- 24 avril 2023 à la salle de la Balance
- 19 juin 2023 dans le hangar de M. Yves Collet à La Robellaz
- 30 octobre 2023 à la salle des sociétés
- 11 décembre 2023 à la salle des sociétés

Préavis municipaux

La Municipalité a soumis au Conseil communal les préavis suivants :

Séance du 24 avril 2023

N° 1 Etude de faisabilité du réaménagement des collèges d'Essertines-sur-Yverdon et d'Epautheyres

Le Conseil communal décide d'accepter ce préavis.

N° 3 Remplacement de la conduite des eaux claires et usées ainsi que de l'eau potable de la rue de la Laiterie

Le Conseil communal décide d'accepter ce préavis.

N° 4 Suspension du règlement relatif à l'ECOBONUS

Le Conseil communal décide d'accepter ce préavis.

Séance du 19 juin 2023

N° 5 Comptes 2022

Le Conseil communal décide d'approuver les comptes 2022.

N° 6 Réaménagement de la RC401 en traversée de localité et des RC423 – route de Nonfoux et RC428 – route de Pailly

Le Conseil communal décide d'accepter ce préavis.

N° 7 Rapport de gestion 2022

Le Conseil communal décide d'approuver le rapport de gestion 2022.

Séance du 30 octobre 2023

N° 8 Arrêté d'imposition 2024

Le Conseil communal décide d'accepter ce préavis.

Séance du 11 décembre 2023

N° 9 Construction d'une conduite d'eau claire en traversée de la rte d'Yverdon

Le Conseil communal décide d'accepter ce préavis.

N° 10 Budget 2024

Le Conseil communal décide d'accepter le budget 2024.

Votations fédérales et cantonales et élections 2023

Résultats pour la commune
d'Essertines-sur-Yverdon

18 juin – Votation fédérale et
cantonale



Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises)

Electeurs inscrits	702
Votants	277
Participation	39.46%
Oui	221
Non	47
Résultat	accepté

Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)

Electeurs inscrits	702
Votants	277
Participation	39.46%
Oui	161
Non	112
Résultat	acceptée

Modification de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)

Electeurs inscrits	702
Votants	277
Participation	39.46%
Oui	155
Non	109
Résultat	acceptée

**Initiative populaire cantonale
« Pour la protection du climat »**

Electeurs inscrits	702
Votants	270
Participation	38.46%
Oui	145
Non	121
Résultat	acceptée

22 octobre – Election du Conseil des Etats



1^{er} tour

Electeurs inscrits	711
Votants	300
Participation	42.19%

Résultat (trois premiers candidats)

Broulis Pascal	57.43%
Maillard P.-Y. (élu)	45.95%
Buffat Michael	38.51%

12 novembre – Election du Conseil des Etats (2^{ème} tour)



2^{ème} tour

Electeurs inscrits	708
Votants	256
Participation	36.16%

Résultat

Broulis Pascal (élu)	69.17%
Mahaim Raphaël	29.25%

22 octobre – Election du Conseil national



Electeurs inscrits	711
Votants	285
Participation	40.08%

Résultat (trois premiers partis)

UDC	24.16%
PLR	17.49%
PSV	16.29%

c) Greffe municipal

Organisation du Service

Le Greffe municipal était composé, au 31 décembre 2023, de deux collaboratrices pour un total de 0.9 EPT.

1 secrétaire municipale à 60%

1 secrétaire adjointe à 30%

Tâches du service

Les principales tâches du Greffe sont les suivantes :

- Préparation des séances et secrétariat de la Municipalité (ordres du jour, procès-verbaux des séances, communication, agenda, transmission des décisions municipales aux services de l'administration communale)
- Rédaction de la correspondance municipale
- Secrétariat du Syndic
- Organisation des manifestations et réceptions municipales
- Communication
- Soutien juridique
- Gestion administrative des domaines
- Gestion des archives communales
- Renseignements généraux à la population

- Suivi des séances du Conseil communal (pilier public, approbation cantonale, interpellations, vœux, questions)
- Relations et coordination avec le Conseil communal (Président, Secrétaire, Commission de gestion, etc.)
- Ouverture et acheminement du courrier
- Réalisation du rapport de gestion, en collaboration avec les services communaux et les organismes intercommunaux
- Gestion du site internet de la Commune et de la zone extranet
- Gestion de la location des salles communales
- Traitement des dossiers des candidats à la naturalisation et organisation des tests de connaissances élémentaires
- Participation au groupe de rédaction du journal communal Essertines-Info

Divers

L'administration communale a déménagé durant le mois de mai et a pris possession de ses nouveaux locaux à la route d'Echallens 1.

Les assurances LPP et accident du personnel ont été remises à jour.

d) Sociétés locales et associations villageoises

Depuis maintenant quelques années, une délégation du collège municipal rencontre les membres des sociétés locales, qui sont :

- Les Paysannes vaudoises
- La société de Tir
- Le FC Nord Gros-de-Vaud et le Mouvement Menthue
- Les artisans (marché de Noël)
- Agenda 21
- La Jeunesse d'Essertines
- L'Amicale des Vieux chiffons
- La FSG Essertines
- Les Dames d'Epautheyres (Noël d'Epautheyres, fenêtres de l'Avent...)
- La bibliothèque

lors d'une séance de discussions et d'échanges afin de prendre note de leurs éventuels désirs quant à l'utilisation des locaux communaux pour leurs différentes activités durant l'année. Cette rencontre s'est tenue en 2023, le 26 janvier.

2. Finances

Organisation du service

La Bourse communale était composée, au 31 décembre 2023, d'une collaboratrice pour un total de 0.5 EPT.

Tâches du Service

Les tâches principales assumées par le service sont les suivantes :

(Selon cahier des charges)

- Gestion de la comptabilité courante et des liquidités
- Gestion de la comptabilité des débiteurs, de la facturation et des encaissements
- Gestion de la comptabilité des créanciers et des paiements
- Gestion de la comptabilité d'investissements
- Gestion des décomptes de péréquation et des dépenses thématiques
- Gestion de la TVA et des décomptes
- Etablissement et gestion budgétaire
- Travaux de bouclage annuel
- Facturation et perception (taxes, impôts, droits, autres prestations, etc.)
- Gestion du contentieux, des rappels et des poursuites
- Gestion administrative des Ressources Humaines (salaires, assurances, sinistres, décomptes, gestion du temps, etc...)
- Facturation et suivi des encaissements des loyers des habitations
- Suivi des valeurs, titres et estimations fiscales
- Etablissement des préavis pour les budgets, comptes et arrêtés d'imposition
- Relations avec les institutions de l'Etat de Vaud et la Préfecture
- Séances diverses selon les besoins de la Municipalité, du Conseil communal et ses commissions

(Hors cahier des charges)

- Analyse financière et planification financière
- Gestion du service de la dette, du plafond d'endettement et des relations bancaires
- Gestion informatique Finances (paramétrage, suivi des normes, etc.) et aide au support informatique interne
- Gestion comptable et administrative de l'entente intercommunale pour la centrifugeuse
- Contrôles internes et suivi des flux financiers
- Statistiques selon les demandes de la Confédération et de l'Etat de Vaud
- Diverses gestions de projet sur demande
- Gestion des rémunérations des organistes et musiciens d'Eglise pour la paroisse du Sauteruz (commune boursière)

Comptabilité créancier et débiteur

Au cours de l'année 2023, la bourse communale a traité 984 factures de créanciers (35% de plus qu'en 2022), établi 2200 factures débiteurs (6% de plus qu'en 2022) dont 146 rappels (12% de moins qu'en 2022).

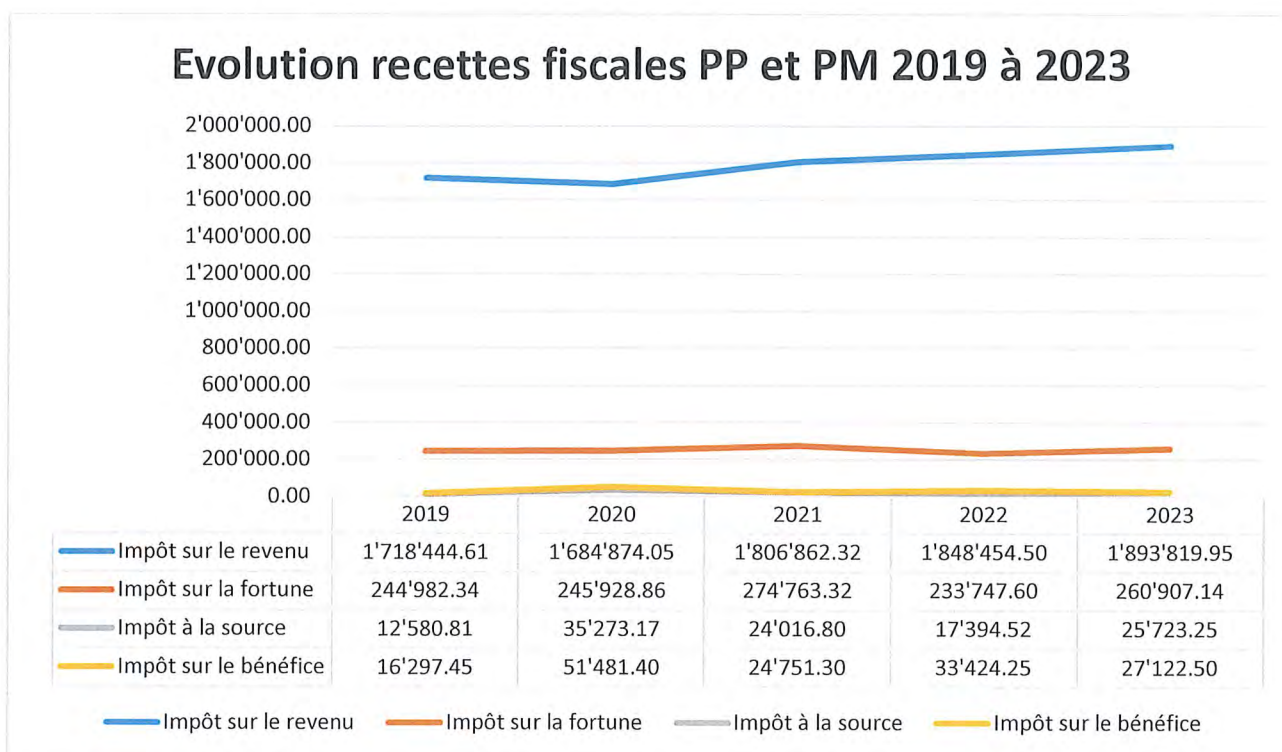
Contentieux

Durant l'année 2023, 5 remboursements de poursuite ont été encaissés, 5 actes de défaut de biens ont été traités et 28 dossiers de poursuites étaient en cours au 31 décembre (10 de plus qu'en 2022).

MCH2 (Modèle comptable harmonisé)

Dans le cadre du projet MCH2, la commune a fait l'annonce au Canton de sa décision de faire la transition dès 2025. Des travaux importants de préparation sont entrepris depuis mai 2023 pour atteindre cet objectif.

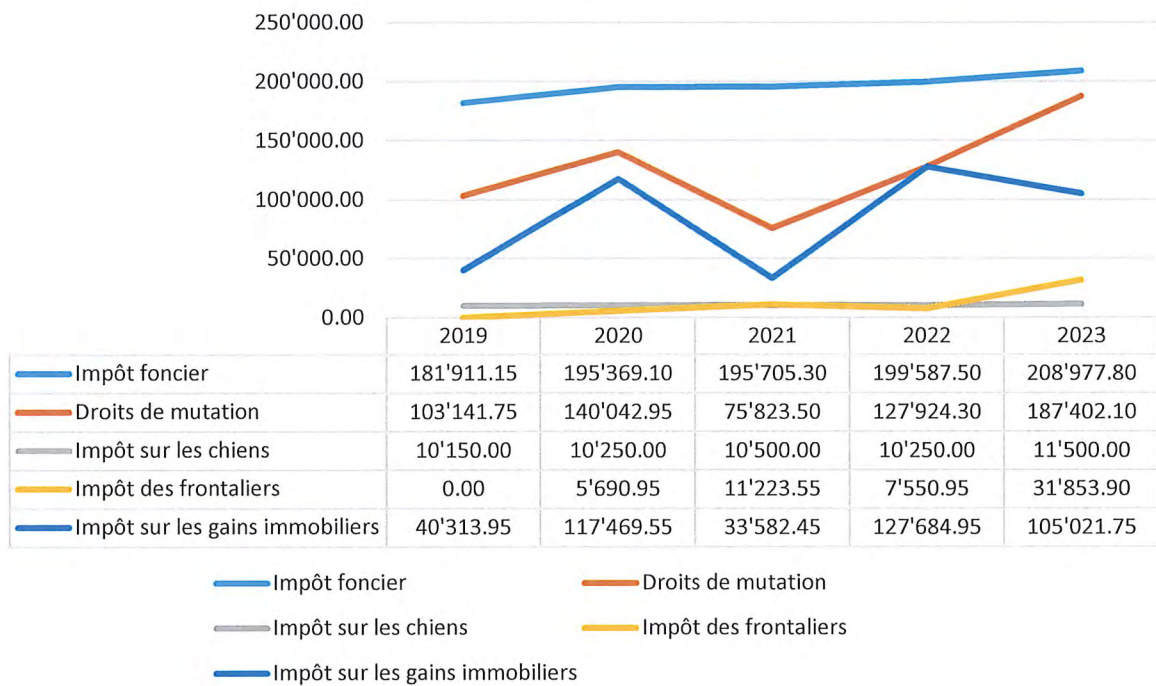
Quelques chiffres en graphique



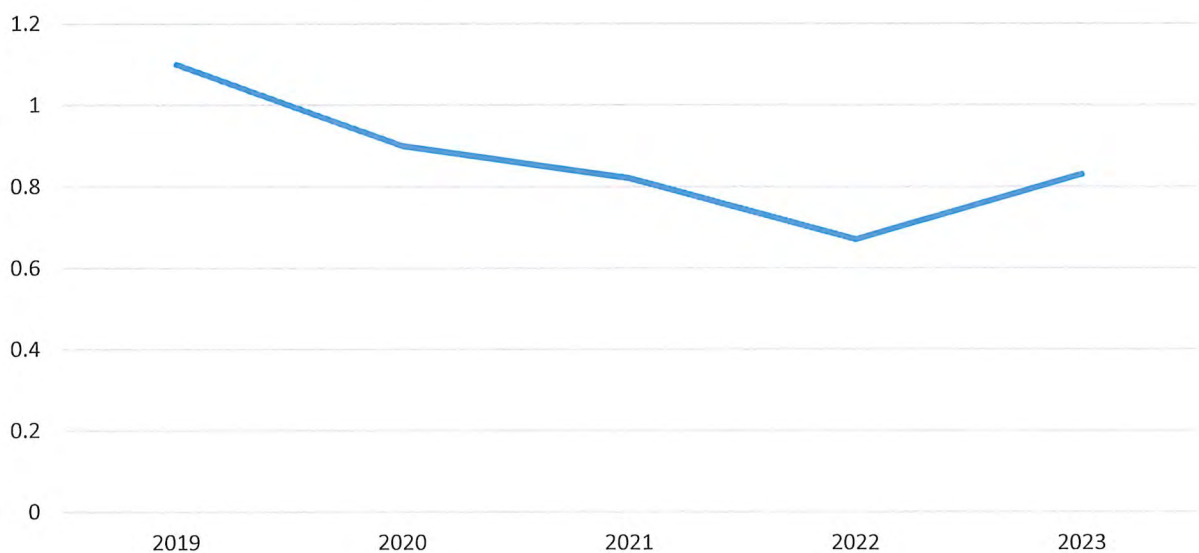
PP = personnes physiques

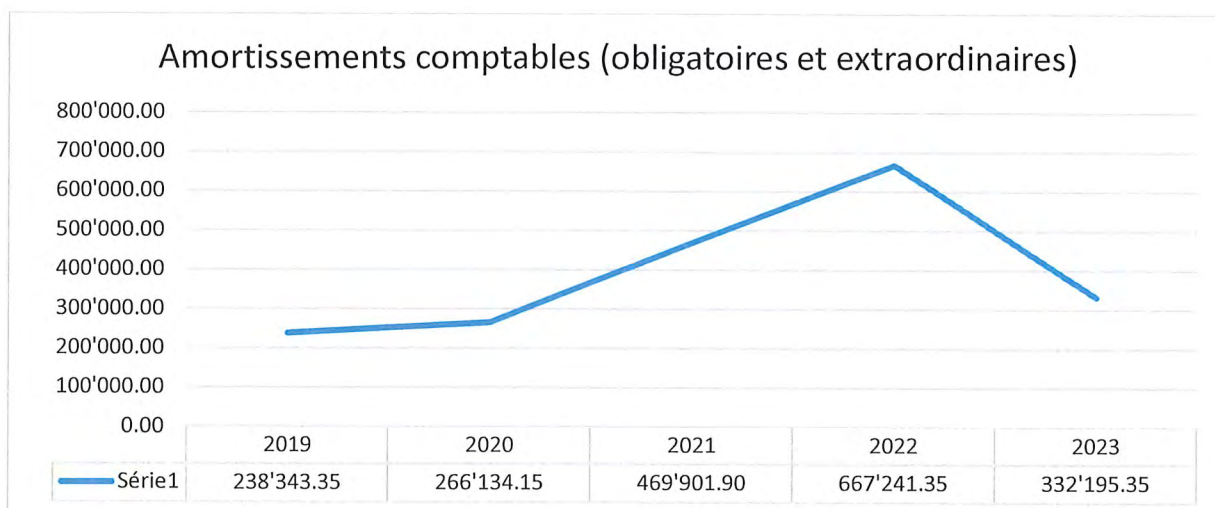
PM = personnes morales

Autres recettes fiscales et impôts 2019 à 2023

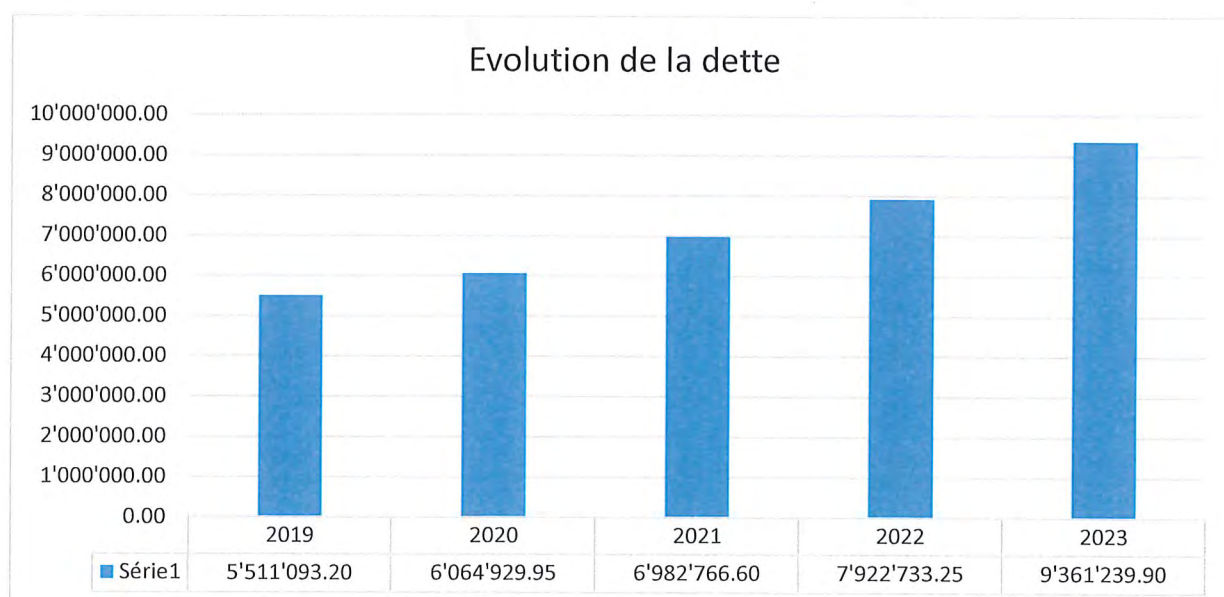
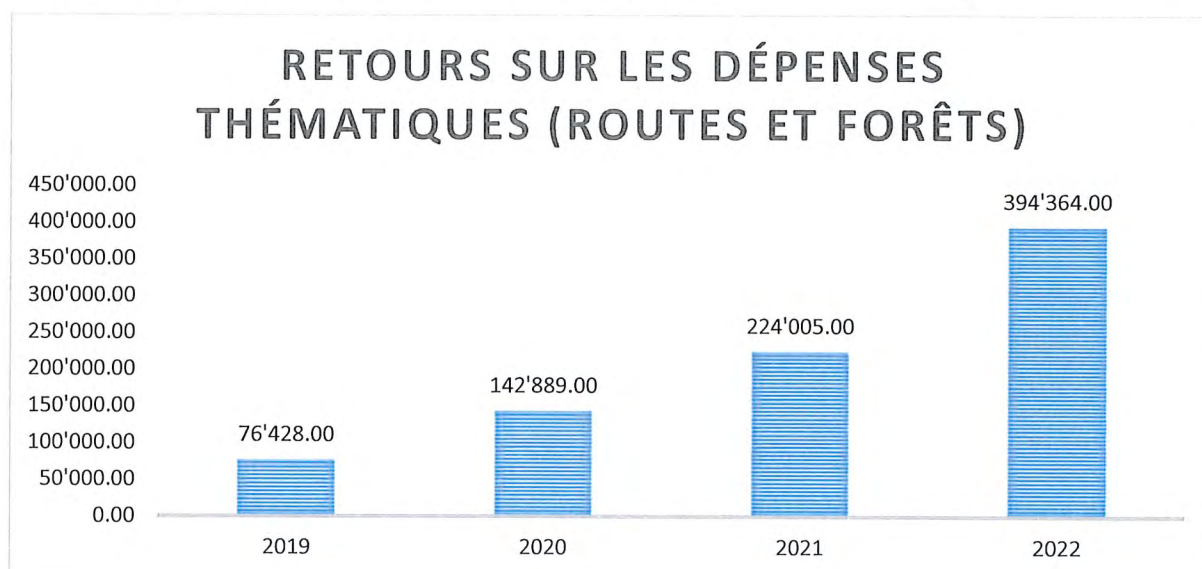


Taux moyen d'intérêts passifs





NB : les données des amortissements ci-dessus sont extraites avant clôture définitive des comptes 2023 et donc à considérer comme provisoires.



3. Domaines et Bâtiments

a) Bâtiments communaux

Grande salle

Hormis son occupation la journée en semaine par les classes d'Essertines ainsi que les soirées du lundi au jeudi par la société de gymnastique, la grande salle a été louée à 11 reprises durant l'année 2023.

Les classes d'Essertines étant maintenant au nombre de neuf, plus aucune période n'est disponible durant la journée du lundi au vendredi.

S'y sont également tenues diverses manifestations organisées par nos sociétés locales, soit les soirées théâtrales et soirée fondue de la jeunesse, les soirées de gym et la conférence et le brunch d'Agenda 21.

Suite à l'acceptation du préavis 08/2022, les travaux de mise en conformité de la salle, rendus nécessaire suite à la construction du complexe communal et scolaire et aux exigences cantonales, ont été réalisés. Le couvert du porche a été érigé au courant de l'automne 2023.

Il semble que les travaux réalisés satisfont ses utilisateurs, leurs retours étant positifs.



Salle de la Balance

La salle de la Balance a été louée à 18 reprises durant l'année 2023.

Depuis septembre dernier, elle est louée tous les dimanches après-midi pour un thé dansant dont l'organisateur rencontre un vif succès.

La salle est également régulièrement réservée par le restaurateur qui la met à disposition de sociétés pour des séances accompagnées du repas.

Restaurant La Balance

Les installations du groupe froid et de congélation ont été révisées durant l'été.

Immeuble route d'Yverdon 3 et 3b, Essertines-sur-Yverdon

Deux changements de locataires sont intervenus dans le bâtiment route d'Yverdon 3b. Divers travaux d'entretien courant ont été réalisés. Les logements sont tous loués à ce jour.

Refuge des Grands Moilles

Le refuge a été loué à 20 reprises durant l'année 2023.

Eglise

Il a été procédé à la réfection des peintures des murs de l'église. Le coût des travaux s'est monté à Frs 8'900.-.

Congélateur communal

Quelques changements de locataires sont intervenus en 2023. Le congélateur est bien loué. Seules 4 ou 5 cases sont vides.

En ce qui concerne la consommation électrique, le congélateur communal est en RCP avec le bâtiment de la Balance.

Collège Epautheyres

La place de jeux a été entièrement réaménagée, les anciennes installations étant devenues vétustes et dangereuses pour les utilisateurs. Le coût des travaux s'est monté à Frs 45'000.-. Il semble que les travaux réalisés satisfont ses utilisateurs, leurs retours étant positifs.



Collège Nonfoux

Les travaux de rénovation pour la création d'un logement se sont montés à Frs 32'000.-.

Le logement de 2,5 pièces a été loué à compter du 15 mars 2023 au loyer net de Frs 1'300.00, les frais de chauffage à pellets étant entièrement à charge des locataires.

Collège Essertines

Les bureaux de l'ancienne administration communale sont vides de tous occupants depuis fin mai dernier. Reste à trier et archiver les divers documents s'y trouvant et à débarrasser l'ancien mobilier.

Les classes ne sont plus utilisées depuis l'été 2023.

Une étude de réaménagement du bâtiment est en cours de réalisation, conformément au préavis 2023-1 accepté par le Conseil communal dans sa séance du 24 avril 2023.

Bâtiment rue du Milieu 4 – bibliothèque

Rien de particulier à signaler pour ce bâtiment en 2023.

Complexe communal et scolaire

La construction du complexe communal et scolaire a continué d'occuper le comité de pilotage (COFIL) constitué de trois municipaux, Lauriane Chuard, Michel Collet et Christian Gonin, de représentants de l'ASIRE, du AMO (aide au maître d'ouvrage), soit le bureau F-Partenaires SA, de M. Staudenmann du bureau Brunner & Carrard et M. Stéphane Saudan de l'entreprise GEY SA, adjudicataire du projet, jusqu'en mai 2023.

La remise définitive du bâtiment s'est faite en plusieurs étapes.

L'administration communale et la voirie y ont emménagé à fin mai et le bâtiment a été inauguré les 30 août et 2 septembre.

Salle des sociétés

Il s'agit de la nouvelle salle qui a été réalisée dans le nouveau complexe communal et scolaire. Elle est d'ores et déjà utilisée pour la tenue des séances du Conseil communal et diverses séances. Le collège municipal se penche actuellement sur la rédaction d'un règlement d'utilisation et des tarifs de locations.

Place de sports et buvette

La cantine du foot a été louée par des habitants de la commune 10 fois durant l'année 2023.

Les installations sont utilisées par le FC Nord Gros-de-Vaud et le Mouvement Menthue. Les juniors s'y entraînent du lundi au vendredi et les matches se déroulent généralement le vendredi pour les juniors et le samedi pour les seniors.

En août dernier, des déprédations ont été causées et une plainte pénale pour dommage à la propriété a été déposée par la Municipalité auprès de la gendarmerie. La piste du saut en longueur ainsi que la poubelle de la cantine ont été endommagées. Les coûts de remise en état se montent à Frs 9'690.-. Les auteurs ayant été identifiés, il a été convenu avec eux qu'en cas de règlement de l'intégralité des frais de remise en état, la plainte pénale déposée à leur encontre sera retirée. L'affaire est actuellement suspendue devant le Tribunal des mineurs qui demeure dans l'attente de notre confirmation de maintien ou retrait de la plainte.

Rue du Coin 7 - four à pain et appartement

Le four à pain a été mis en service à l'occasion de la Fête nationale. Il a également été service pour la réalisation de gâteaux à l'occasion de l'inauguration du nouveau complexe communal et scolaire.

b) Forêts

Nous faisons partie du groupement forestier du 8^{ème} arrondissement qui a été réorganisé en 2020 ; il comporte aujourd'hui 14 communes, soit Bavois, Belmont-sur-Yverdon, Chavornay, Ependes, Essertines-sur-Yverdon, Orzens, Pailly, Penthéraz, Pomy, Rueyres, Suchy, Ursins, Valeyres-sous-Ursins et Vuarrens, ainsi que l'Etat de Vaud. Soit une surface totale de 1961 ha répartie de 1224 ha de forêts communales et 557 ha de forêts privées.

L'un des gardes-forestiers du Triage du Cerisier, M. Michel Mercier, a été remplacé par M. Ken Decrauzat de St-Barthélemy qui rentrera en fonction le 1^{er} juin 2024.

c) Domaines

La commune est propriétaire d'une surface de 390'361 m² de terrain agricole, divisée en 31 parcelles, affermées à des agriculteurs domiciliés dans la commune. Les baux à ferme agricole sont établis pour une durée déterminée de 6 ans (minimum légal).

Les contrats de baux à loyer étant entrés en vigueur le 1^{er} novembre 2022, leur prochaine échéance contractuelle est située au 31 octobre 2028.

4. Travaux

a) Police des constructions

Au cours de l'année 2023, le service de la police des constructions a délivré

- 15 permis de construire (22 en 2022 / - 32%).

Les permis délivrés concernaient des constructions nouvelles, modification de projets, changement de chauffage ou installation de pergola ou piscine.

Une quinzaine de dossiers est aussi à l'étude dont certains déboucheront sur un permis de construire.

- 3 demandes d'autorisation municipale (5 en 2022).
- 16 permis d'habiter/utiliser (2 en 2022)

Pour rappel, toute demande de permis de construire implique la délivrance d'un permis d'habiter ou d'utiliser. De nombreux dossiers étaient en attente de délivrance d'un permis. En 2023, la municipalité s'est attelée à rattraper le retard dans ce domaine et a procédé à des visites ou demandes de documents en vue de la délivrance d'un permis d'habiter ou d'utiliser.

- 16 annonces d'installations de panneaux photovoltaïques

La Municipalité a en outre procédé à la levée de 3 oppositions.

Par ailleurs, des rencontres et de nombreux entretiens téléphoniques avec la DGTL (direction générale du territoire et du logement), la DGIP (direction générale des immeubles et du patrimoine), la préfecture et notre avocat conseil ont eu lieu afin d'obtenir des conseils ou de statuer dans des dossiers litigieux.

b) SGZA (stratégie régionale de gestion des zones d'activités)

Pour rappel, l'étude pour l'établissement de cette stratégie a débuté en janvier 2020 dans le Gros de Vaud. Le diagnostic et les premières propositions de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités ont été posés durant l'année 2021.

Le Plan directeur cantonal (PDCn) préconise de regrouper les zones d'activités en trois catégories : les sites d'activités stratégiques (SSDA), établis par le Canton, les zones régionales et les zones locales qui sont, elles, reconnues par les régions ; Essertines faisant partie des zones locales.

Le dossier complet du SGZA a été déposé le 09 septembre 2022 auprès du Canton pour examen préalable. Les différents services cantonaux ont fait une analyse et transmis leurs remarques sur le rapport.

L'ARGDV ayant travaillé sur le dossier final, ce dernier a été mis en consultation publique durant 30 jours du 1^{er} au 30 septembre 2023. En parallèle, une séance d'information publique et aux entreprises s'est déroulée le 13 septembre à Essertines. Elle a réuni une vingtaine d'entreprises et d'habitants intéressés.

Le dossier de consultation publique relevait que :

- La région est sous-dimensionnée en zones d'activités
- Une réorganisation des zones d'activités, hiérarchisation et destination, est définie par la SRGZA
- Les zones d'activités sont aujourd'hui sous-valorisées (50%), un effort de densification est nécessaire
- Un modèle de gouvernance est défini pour toutes les zones d'activités
- La SRGZA permettra de sortir du moratoire et de garantir l'évolution des zones d'activité

Suite à la consultation publique et à la séance d'information, 30 remarques ont été émises. Depuis, l'ARGdV et le bureau partenaire en collaboration avec la DGTL et le SPEI procèdent à leur analyse. Il est à noter que la prise en compte de certaines de ces remarques pourrait modifier le dossier de manière importante. Dans un tel cas, un examen préalable complémentaire pourrait être demandé.

Pour l'heure, un certain nombre d'incertitudes demeurent. C'est pourquoi les réponses à ces différentes remarques et interrogations devraient parvenir aux exécutifs prochainement sous la forme d'un rapport de consultation.

De plus amples informations peuvent être consultées sur le site de l'ARGDV via le lien suivant :

<https://www.grosdvaud.ch/activites/territoire-et-mobilite/territoire.html>

c) Routes communales et chemins

Les travaux de réaménagement de la RC401, objets du préavis 2023-06, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 19 juin 2023, ont débutés le 25 septembre 2023 par la route de Nonfoux.

S'en est suivie la route de Pailly, dont les travaux ont débuté le 30 octobre. La fermeture de la route était initialement prévue entre le 30 octobre et le 8 décembre. Cependant, en raison des mauvaises conditions météorologiques et des fortes pluies, les travaux ont pris passablement de retard, il a été nécessaire de prolonger la fermeture de la route jusqu'au 22 mars 2024.

Inauguration itinéraire vélo SuisseMobile Echallens – Yverdon

Le projet conduit par la Municipalité d'Essertines-sur-Yverdon est achevé et le tracé no 624 dénommé « Boucle champêtre du Nord vaudois » est désormais opérationnel. Ceci est le fruit d'une collaboration fructueuse avec les communes de Villars-le-Terroir, Vuarrens, Valeyres-sous-Ursins, Pomy et Yverdon-les-Bains.

Le 1^{er} juillet dernier, 43 membres des exécutifs des six communes concernées et quelques invités ont parcouru symboliquement à vélo le tracé de Villars-le-Terroir (avec accueil cafés-croissants) à Pomy (avec apéro).

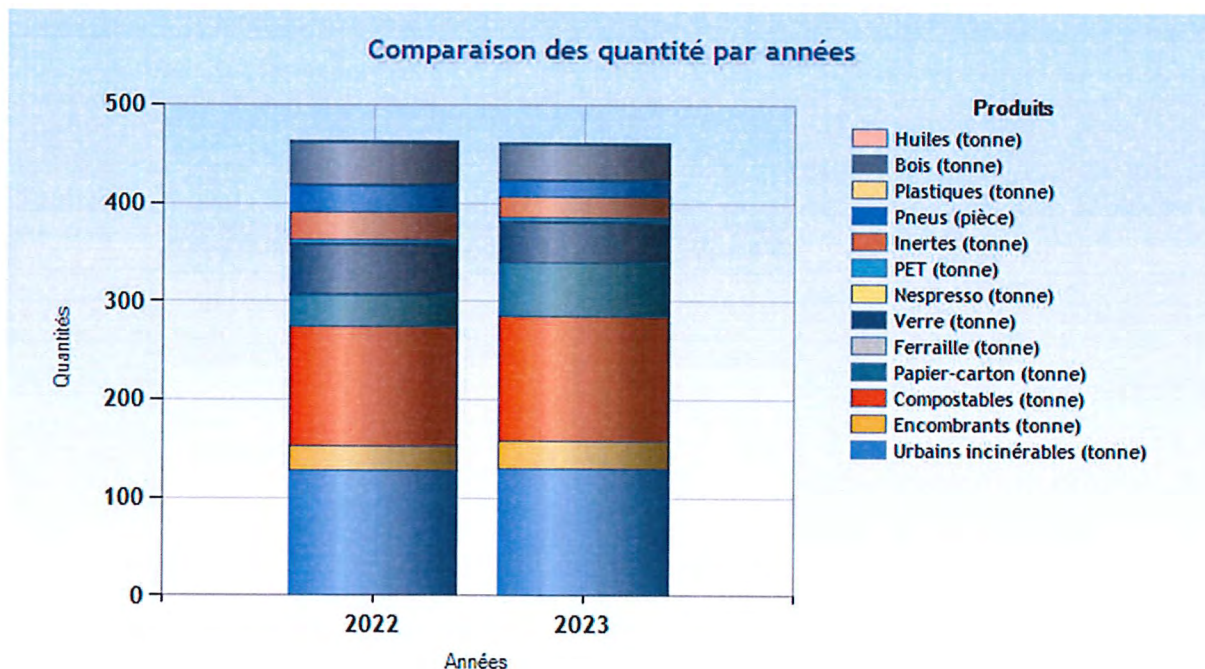
C'est dans une ambiance conviviale qu'une partie officielle s'est déroulée à la grande salle de Pomy avec les orateurs suivants : M. Yvan Débieux syndic de Pomy, M. Alexandre Gygax syndic d'Essertines, Mme Brenda Tuosto municipale à Yverdon-les-Bains, M. le Préfet Stive Morand et M. Jérémie Crisinel, représentant de la commission tourisme et culture de l'ARGdV (Association développement Gros-de-Vaud). Tous ont relevé l'importance croissante du vélo, moyen de déplacement non polluant, qui contribue au maintien de la santé et s'affirme dans tous les plans de mobilité. Dans notre région, le maillon manquant dans le réseau, soit l'axe naturel Yverdon – Echallens, est maintenant à disposition des usagers.

Pour rappel, l'Etat de Vaud a pris en charge la totalité des frais de fournitures et de pose de la signalisation (ce qui n'est pas le cas dans les autres cantons).

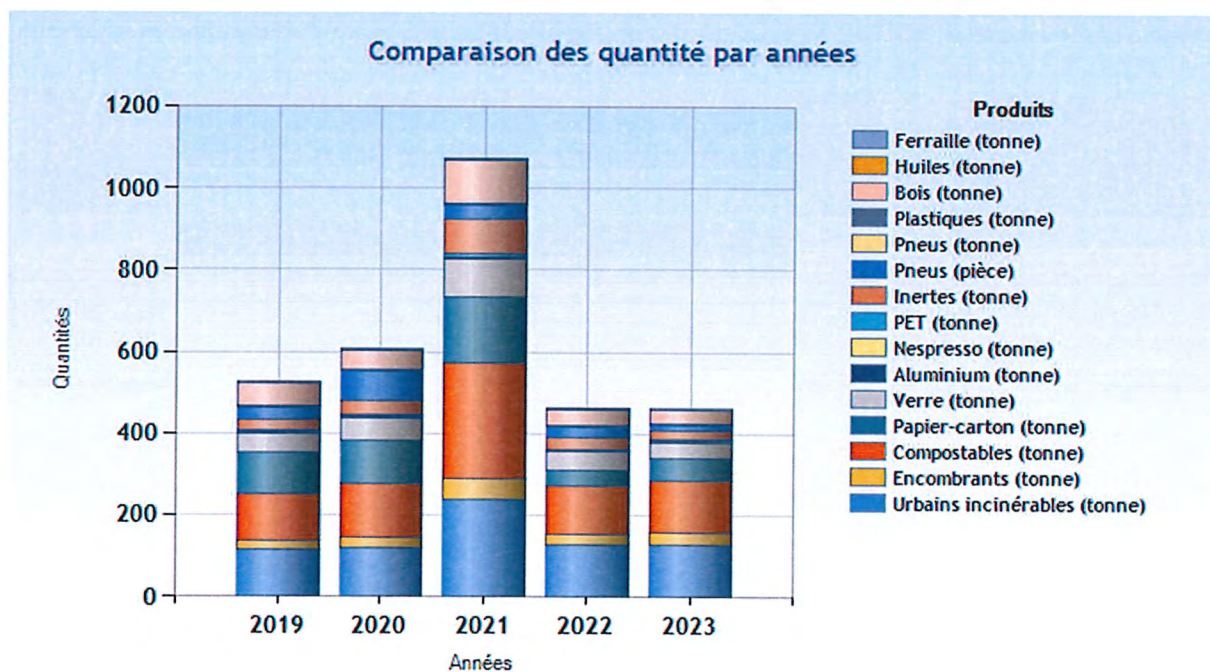


d) Déchets

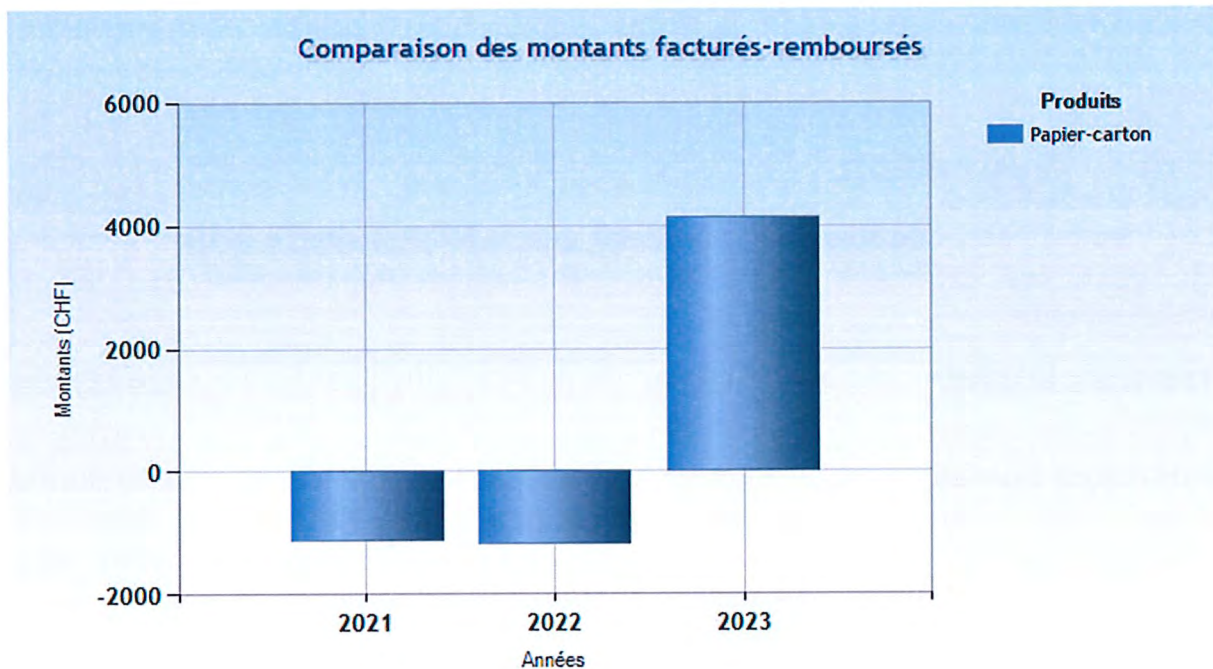
En 2023, nous pouvons constater que la quantité des déchets récoltés est stable par rapport à 2022. Certains postes ont augmenté comme le papier/carton et le compostable et d'autres ont diminué, tels que le verre et l'inerte.



Le graphique ci-dessous montre la répartition des déchets urbains collectés en tonne dans notre commune de 2019 à 2023.



Les coûts ont beaucoup augmenté au niveau du papier/carton depuis septembre 2022. Nous avons payé Frs 70.-/tonne. La différence des coûts s'explique par le fait que l'on touchait une ristourne les années précédentes, ce qui n'est plus le cas pour l'année 2023.



e) Eaux

En 2023, quatre prélèvements en autocontrôle ont été effectués dans notre réseau d'eau, conformément au programme d'analyses de l'Office de la consommation. Ces derniers se sont tous révélés conformes aux normes en vigueur.

Travaux : cette année, nous avons changé 50 mètres de conduite à la rue de la Laiterie.

La zone de source S1 des Luchères a été délimitée par des piquets. Un fil sera prochainement installé pour bien délimiter la zone de protection.



Chiffres : nos sources on produit 35'361 m³ d'eau soit 1'068 m³ de plus qu'en 2022. Nous avons acheté 44'502 m³ d'eau au Réseau de la Menthue, soit 11'613 m³ de moins qu'en 2022.

La population a bien suivi les recommandations de restriction d'eau et nous les en remercions.

f) Epuration

Les résultats des analyses 2023 montrent que la STEP respecte toujours, comme en 2022, les exigences de la DGE, sans aucun dépassement sur les 12 prélèvements.

Travaux : la mise en séparatif du quartier de Monteilly s'est terminée le 15 mars 2023.

Puis d'août à novembre 2023, nous avons continué le remplacement des conduites d'eau EC/EU et eaux potables à la rue de la Laiterie, suite à l'adoption du préavis 03/2023 par le Conseil communal. En effet, ladite conduite était sous dimensionnée, il y avait une conduite de 250 mm, en béton. Elle a été remplacée par une conduite de 500 mm en PVC.



Nous avons également changé la pompe à boues en excès à la STEP. Il s'agit de travaux d'entretien, celle-ci étant usée après 15 ans d'utilisation.

Au mois de juillet, 24 mètres de tronçon d'un collecteur d'eau claire de 600 mm ont dû être changés, car ceux-ci étaient cassés (lieu-dit en Crétalin).



Chiffres : la STEP d'Essertines a traité 54'481 m³ d'eaux usées soit 149 m³ par jour. Cela correspond à une production de 1'700 m³ de boues.

Nous constatons une augmentation de 8'255 m³ par rapport à 2022, ce qui est dû aux fortes pluies des mois d'octobre à décembre. Cela signifie qu'il y a encore beaucoup trop d'eau pluviales dans notre réseau. Nous allons donc poursuivre les investigations.

5. Instruction publique et cultes

a) Cultes et cimetières

Convention intercommunale pour les musiciens de la paroisse du Sauteruz

Pour rappel, notre Municipalité a établi, négocié, soumis à l'autorité cantonale, puis mis en vigueur une convention avec les communes de Bercher, Fey, Oppens, Orzens, Pailly, Rueyres, Vuarrens, Essertines, ainsi qu'avec la Paroisse réformée du Sauteruz.

Les organistes et musiciens sont ainsi rémunérés de manière équitable, dans le respect des conventions et des lois.

Essertines étant commune boursière, Mme Florence Baudraz a établi pour la première fois en février 2023 le décompte 2022 pour les 8 communes de la paroisse. Les musiciens, les autorités paroissiales et les communes ont apprécié la prise en charge professionnelle de notre boursière.

b) ASIRE

La commune d'Essertines-sur-Yverdon fait partie de l'Association intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE). Le préavis concernant le rapport de gestion 2023 de ladite association peut être disponible sur leur site internet ou est à disposition à l'administration communale.

6. Police

a) Contrôle des habitants

Durant l'année 2023, nous avons enregistré les mouvements suivants :

- 97 départs
- 103 arrivées
- 15 naissances
- 4 décès

Au 31 décembre 2023, la population se montait à 1108 habitants, dont :

- 941 personnes de nationalité suisse
- 167 de nationalité étrangère
- 12 jeunes ayant atteint leur majorité
- 6 personnes ayant plus de 90 ans

Au 31 décembre 2023, le Doyen de notre village est âgé de 96 ans.

b) Cimetières

Désaffectation partielle des cimetières

Le règlement sur les sépultures et les cimetières prévoit que les concessions ordinaires (tombes de corps, tombes cinéraires, columbarium) sont accordées pour une durée de 30 ans, 40 ans pour les enfants. Le processus administratif de désaffectation comprenant deux publications dans la FAO et une dans les journaux régionaux a débuté en novembre 2022. Un délai au 30.04.2023 a été accordé aux familles qui souhaitent récupérer des cendres, des sépultures ou autres objets placés sur les tombes. Toutes les demandes particulières ont pu être satisfaites, dans le respect de la loi. La destruction des tombes a eu lieu en juillet 2023. Au cimetière d'Essertines, ce sont 48 tombes de corps (67 défunts en tenant compte des urnes cinéraires), et au cimetière d'Epautheyres 20 tombes de corps (25 défunts) qui ont disparu. Les terrains concernés ont été végétalisés. A Essertines, 7 cases du columbarium (12 défunts) ont été désaffectées. Les cendres non réclamées seront versées au jardin du souvenir (anonyme) qui sera créé durant le premier semestre 2024.

c) Police

Naturalisation

En qualité d'autorité de proximité, l'administration communale, deux conseillers communaux et la municipalité procèdent au processus sur le plan communal, à savoir conduisent un test de connaissances générales, un rapport d'enquête et une audition. Cette dernière vise à connaître le niveau d'intégration des requérants. Ces informations confidentielles sont ensuite transmises au Service cantonal de la Population.

En 2023, 1 personne (individuelle) et 3 familles ont obtenu la nationalité suisse, le droit de cité vaudois et la bourgeoisie de la commune.

Activités de police

Il est à relever entre autres les événements suivants :

- La Municipalité a déposé 2 plaintes pénales pour divers dégâts commis sur le territoire de la commune. Les auteurs ont été identifiés et les dégâts devront être payés
- 2 plaintes de citoyens ont été déposées auprès de la Municipalité
- 2 demandes de naturalisations (4 personnes). Tests et auditions positifs
- La police du commerce a procédé à des contrôles sur les produits alimentaires
- Rencontre avec le chef du poste de gendarmerie d'Echallens, son adjoint et le modérateur régional, pour examiner les différents types d'interventions sur le territoire communal
- Un contrôle radar à la demande de citoyens
- 2 voitures garées longue durée sur le domaine public
- Correspondance à 5 personnes priées de tailler les haies en bordure du domaine public

d) SDIS

En 2023, le SDIS accueille une ambulance à l'essai dans les locaux d'Echallens pendant les heures de bureau, afin de diminuer les temps d'intervention dans la région. Pour le moment, ce test semble probant. Nous en saurons plus en mars 2024, date à laquelle nous recevrons le rapport annuel du SDIS.

7. Sécurité sociale

a) AGENDA 21

La Municipalité a poursuivi son soutien aux actions d'Agenda 21, notamment par le biais de prêts de salles et de matériel :

- Forums trimestriels
- Brunch solidaire
- Conférence annuelle
- Repas mensuels conviviaux pour les seniors
- Coup de balai
- Benne pour objets 2^{ème} main (à la déchetterie)

b) EFAJE

Accueil de jour de la petite enfance

La Commune d'Essertines-sur-Yverdon fait partie du Réseau d'accueil de jour de l'EFAJE (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs), depuis la création du réseau le 12 décembre 2007. En tout, ce sont 31 communes qui font partie de l'EFAJE pour une population de 46'302 habitants (45'570 en 2022).

Cette adhésion a offert à la population d'Essertines un accès aux garderies, UAPE et aux accueillantes en milieu familial. Depuis août 2021, une UAPE a ouvert sur le territoire communal.

L'élaboration des contrats, le suivi administratif de la facturation jusqu'à la résiliation du contrat sont assurés par l'EFAJE.

Concernant la facturation :

- la part des parents s'élève à 50%,
- les communes paient CHF 8,50 par habitant. Elles paient en plus CHF 3,90 par heure pour l'accueil familial de jour (CHF 4.47 en 2022), CHF 5,64 par heure pour l'accueil préscolaire (CHF 5,16 en 2022) et CHF 8,21 par heure pour l'accueil parascolaire (CHF 7,23 en 2022). Le nombre d'heures effective pour les accueillantes en milieu familial se monte à 9'088 (11'225 en 2022), 9'660 pour le préscolaire (7'146 en 2022) et 14'096 pour le parascolaire (14'043 en 2022). La valorisation des remplaçants, l'augmentation du prix des matières premières et de l'électricité ont un impact sur les coûts.

- la FAJE et l'OFAS octroient aussi des subventions.

Concernant les enfants d'Essertines, :

- 51 enfants sont accueillis par une structure de l'EFAJE

Ces chiffres sont sous réserve du bouclage qui est en cours au sein de l'association.

Les adolescents de 12 à 17 ans de de notre commune peuvent aussi bénéficier du « Midnight », organisés du côté d'Echallens et de Bercher. Les adolescents peuvent se réunir les samedis soir entre 19h et 22h sous la surveillance de coaches qui préparent un programme riche et varié.

c) Affaires sociales

La commune s'est équipée de quatre défibrillateurs AED Zoll plus, qui se trouvent à Essertines, Epautheyres, La Robellaz, ainsi qu'à Nonfoux.



8. Services industriels

a) Voirie

Nouveaux locaux

Le fait marquant pour la voirie a été le déménagement en mai 2023 dans ses nouveaux locaux flambants neufs. Sur 300 m² ont été aménagés un atelier, un bureau (faisant office de local de pause), des WC et une douche, ainsi qu'une halle qui a accueilli notamment les 2 tracteurs, le frontal, la lame à neige, le fourgon, l'élevateur, la balayeuse, les remorques, les machines, l'outillage et le matériel. Auparavant, il a fallu installer une paroi d'étagères à palettes (dont la sécurité a été contrôlée), divers supports et armoires. Les employés communaux disposent désormais d'un outil de travail adapté, rationnel et convivial.



Collaboration avec Penthéréaz

A la demande de la Municipalité de Penthéréaz, nos employés communaux assurent désormais un service de voirie limité dans cette commune. Ils ont notamment la charge du nettoyage des routes et trottoirs. Une convention signée et entrée en vigueur le 03.08.2023 précise que ce soutien est ponctuel et fait l'objet de demandes écrites dans un délai raisonnable. Les heures de travail productives et de machines font l'objet d'une facturation.

Collaboration avec Vuarrens

La collaboration avec la Municipalité de Vuarrens s'est poursuivie. Elle consiste en des échanges entre employés communaux (1h.00 de travail par un employé Vuarrens est compensée par 1h.00 de travail par un employé d'Essertines et vice versa). Compte tenu de l'engagement à Vuarrens d'un deuxième employé communal qualifié, les échanges ont toutefois diminué à partir du mois de septembre. Ce dernier n'ayant pas encore suivi la formation de STEPiste, M. Pierre-Alain Thonney assure encore actuellement la responsabilité de la surveillance de la STEP de Vuarrens. De manière générale, cette collaboration présente aussi l'avantage de travailler en équipe pour certaines activités.

Engagement d'un concierge

L'entretien journalier des classes d'école, des couloirs, sanitaires, locaux divers sur les deux étages supérieurs du complexe communal a fait l'objet d'un cadre strict défini par l'ASIRE. Ce travail doit être maîtrisé par un professionnel. A la demande de l'ASIRE et en collaboration avec elle, la commune a établi un profil et mis au concours un poste de concierge. Après avoir examiné de nombreux dossiers et procédé à plusieurs auditions, c'est M. Mathias Beutler, titulaire d'un CFC d'agent de propreté, au bénéfice de solides compétences et de plusieurs années d'expériences, intéressé par son métier, qui a été engagé à partir du 01.07.2023. Les Municipaux responsables des employés communaux et des bâtiments, associés à M. Philippe Moccand de l'ASIRE, ont également procédé durant le printemps 2023 à l'acquisition des machines (autolaveuse, aspirateurs, machine à laver, doseurs de produits, etc.) et matériel (produits de nettoyage, chiffons, accessoires) afin d'assurer l'exploitation des classes à partir de la rentrée scolaire. La Municipalité a accepté de prendre en charge la responsabilité de l'exécution de l'entretien, dans les normes et selon le cahier des charges de l'ASIRE. La totalité des coûts de personnel, qui représente un taux d'occupation de 70%, et de matériel pour l'entretien du complexe est pris en charge par l'ASIRE. Le travail pour l'entretien quotidien de la salle de gym (salle, sanitaires, douches) ainsi qu'une partie des heures pour l'entretien des extérieurs sont également mis en compte à l'ASIRE dans le cadre d'un accord.

Engagement d'un apprenti

M. Fabien Bugnon a effectué un stage de mars à juillet 2023 auprès du service de voirie. Le 01.08.2023, en collaboration avec l'OAI, il a été engagé comme apprenti agent d'exploitation en 2^{ème} année d'apprentissage. Il doit dans le cadre de sa formation acquérir des compétences de conciergerie et de voirie. Si cette personne apporte un soutien appréciable, la Municipalité entend aussi jouer son rôle social en lui offrant des activités variées et un encadrement de qualité.

b) Energie

Photovoltaïque complexe communal

En date du 31.05.2023, l'entreprise VO Energie (membre de l'Entreprise Totale GEY) a mis en service la toiture intégrale photovoltaïque. Elle représente 941 m² de panneaux et une puissance de 181,13 kWc.

Romande Energie SA a renforcé à ses frais et dans les délais la ligne reliant la parcelle du complexe communal à l'armoire moyenne tension installée au bord du terrain de foot, croisée Route de Nonfoux – Chemin En Verchère- Parallèlement, des tubes ont été tirés par la commune pour relier l'armoire électrique du Complexe communal à l'armoire électrique de la Grande salle communale. Ces réalisations avaient pour but de faire un maximum d'autoconsommation avec les utilisateurs du complexe communal mais aussi ceux de la Grande salle. Une partie de l'électricité solaire est ainsi consommée sur place et l'excédent est vendu à Romande Energie SA (prix 2023 : 18,6 ct le kWh).

Un RCP (Regroupement de Consommation Propre) avec 5 membres a été créé :

- Commune pour l'administration, la voirie et l'abri PC
- L'ASIRE pour les classes d'école
- Commune pour les bornes de recharge pour voitures électriques
- Le Petit Marché Local sous la Grande salle
- Commune pour la Grande salle

La commune en est l'administrateur. Suite à un appel d'offre, c'est la SEIC (Société Electrique Intercommunale de la Côte) qui a été retenue et qui a installé des compteurs étalonnés juridiquement ; elle assure la gestion de l'énergie électrique et l'établissement des factures. Les recettes (mais aussi les charges) provenant de la production solaire reviennent à raison de 66,5% à la commune et de 33,5% à l'ASIRE, laquelle est copropriétaire.

La production solaire de juin à décembre 2023 a atteint 113'970 kWh. Sur cette base, l'objectif annuel de production qui était estimé à 1800'000 kWh/an devrait être atteint voir dépassé.



Autres installations photovoltaïques communales

Toiture de la salle de la Balance

La production annuelle solaire s'élève à environ 28'000 kWh/an, ce qui représente une recette d'environ Frs 4'800.- (comprenant l'autoconsommation et l'excédent vendu au prix de 18,6 ct le kWh). Pour rappel, ce système est géré par un RCP de 3 membres qui regroupe le restaurant, le congélateur communal et la salle de la Balance.

Buvette terrain de sports

Pour rappel, cette toiture photovoltaïque mise en service en 2012 fait l'objet d'un RPC « Rétribution à Prix Coûtant ». L'intégralité de l'électricité produite est rachetée par Pronovo au prix de 38,5 ct le kWh. Ce type de contrat n'existe plus pour de nouvelles réalisations. La production annuelle s'élève à plus 20'000 kWh/an, ce qui représente une recette de plus de Frs 8'000.-

Grande salle communale

Les panneaux photovoltaïques installés sur la Grande salle sont la propriété de Romande Energie SA et seront exploités par cette dernière jusqu'en 2032. Conformément à une convention signée en 2008, la commune met le toit gratuitement à disposition jusqu'à cette échéance. L'énergie produite est injectée dans le réseau de Romande Energie. Ce système est totalement indépendant du système d'autoconsommation du complexe communal.

Bornes de recharge pour voitures électriques

2 bornes de recharge pour voitures électriques (VE) ont été mises en service fin juin 2023 dans le parking extérieur, situé au bord de la Route de Nonfoux. Durant le 2^{ème} semestre 2023, 78 charges ont été relevées, avec un plein moyen de 15,6 kWh. La gestion de la vente et de la facturation a été confiée à la société Greenmotion au Mont-sur-Lausanne. Grâce à son réseau national et international, les utilisateurs de VE disposent des informations nécessaires sur leur application. Le prix de vente du kWh a été fixé par la municipalité à 55 ct. L'opérateur prélève 10% du chiffre d'affaires pour son travail. Le 90% de la recette revient à la commune, laquelle fournit l'électricité. En journée, elle provient en priorité du toit photovoltaïque du complexe communal en autoconsommation. Cette installation représente non seulement une contribution écologique, mais elle est aussi rentable.



c) Environnement

PECC (Plan énergie et climat communal)

Ce plan, vivement encouragé par le Conseil d'Etat, est destiné aux petites communes ne disposant pas d'un service technique, et des compétences qui en découlent. Il a pour but de soutenir la stratégie 2050 au niveau communal en mettant sur pied au niveau local des mesures visant notamment à réduire la consommation d'énergie, à promouvoir des énergies renouvelables, à réduire les déchets et à protéger la biodiversité.

Concrètement, les étapes suivantes ont été réalisées :

- Candidature déposée le 28.03.2023 afin d'obtenir une subvention
- Acceptation le 30.05.2023 par l'Etat, bureau de la durabilité
- Bureau Weinmann Energies SA à Echallens choisi pour coacher la Municipalité
- Bilan énergétique de la commune réalisé en juillet et décembre
- Sondage réalisé auprès de la population de mi-septembre - mi-octobre 2023, 65 personnes y ont participé
- Atelier du 02.11.2023 avec les organes de la commune : CC, A21, agriculteurs, artisans, commerçants, sociétés, participants au sondage ayant souhaité participer à l'atelier. 34 personnes ont participé
- Feedback atelier et sondage donné aux participants de l'atelier le 13.12.2023 : 138 propositions d'actions ont été déposées par la population (par le biais du sondage) et lors de l'atelier du 02.11.2023. 59 ont été retenues pour analyse approfondie.

D'ici au 31.05.2024, il conviendra de déposer les fiches actions (minimum 10) auprès du bureau de la durabilité. Après aval, ces actions devront être opérationnelles durant 3 ans au minimum.

9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Essertines-sur-Yverdon

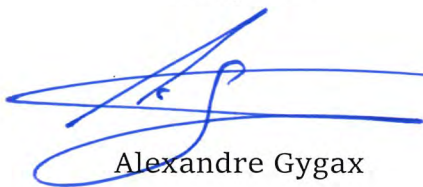
- vu le préavis n° 01/2024
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances

d é c i d e

- d'accepter le rapport de gestion tel que présenté
- d'en donner décharge à la Municipalité

Pour la Municipalité

Le Syndic



Alexandre Gygax



La Secrétaire



Karin Racioppi

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 février 2024

Municipal responsable : Alexandre Gygax